FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

United Nations Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF
Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Mali	
TITRE DU PROJET : Appui au Cadre politique de gestion de la crise du centre du Mali (Mopti et Ségou). **NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF : PBF/MLI/A-2**	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :** ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**
Liste des agences bénéficiaires des fonds PBF proposées (en commençant par l'agence coordinatrice), et type d'organisation (ONU, ONG etc.) : **Agence coordinatrice :** PNUD **Agence bénéficiaire :** PNUD La MINUSMA sera impliquée à travers ses sections suivantes : - Division des Affaires Politiques ; - Division des Affaires Civiles. **Gouvernement su Mali :** Secrétariat Permanent du Cadre politique de gestion de la crise au Centre. Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale/ MAECI.	
Date approximative de démarrage du projet[1]: 16 janvier 2020 **Durée du projet en mois :[2] 24 mois + 6 mois (nouvelle date de fin du projet 22 juillet 2022**) **Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Bamako/Mopti/Ségou**	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ☐ Initiative de promotion des jeunes ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) $ USD 1 498 000 **Total PBF :** $ 1 498 000	

[1] Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.
[2] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.* **Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :		
PBF 1ère tranche (_%) : 35% PNUD : $ 524 300	**PBF 2ème tranche* (_ %) : 35%[3]** PNUD : $ 524 00	**PBF 3ème tranche* (30%) :** $ 449 400

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le Projet contribue à l'effort de consolidation de la paix, de stabilisation et de la restauration de l'autorité de l'Etat au Centre du Mali où l'insécurité s'installe de façon exponentielle. La recrudescence de l'insécurité dans le centre du pays, une région où se rencontre une multitude d'ethnies, a des conséquences de plus en plus catastrophiques et explique l'urgence d'une action concertée et coordonnée.

Cette initiative d'appui au Cadre politique de gestion de la crise au centre constitue un appui significatif qu'apporterait le système des Nations Unies pour renforcer la coordination de l'action gouvernementale dans la résolution de la crise au Centre du pays en vue d'une meilleure cohérence et complémentarité dans les différentes initiatives des acteurs engagés. Elle permettra d'identifier les lacunes et de canaliser les ressources pour une gestion de la crise. A cet effet, il s'agit d'un appui à la mise en œuvre de la résolution 2480 (MINUSMA) qui donne la priorité au renforcement des efforts de l'Etat Malien pour la stabilisation du Centre. Cette initiative appuiera également le suivi de l'exécution du Cadre Stratégique Intégré des Nations Unies pour le Mali (*Integrated Strategic Framework-ISF*) qui reste le cadre de référence pour la coordination des interventions des Nations Unies pour la Stabilisation du Centre.

Le projet bâtira sur le dialogue interactif entre différents acteurs (étatiques et non étatiques) dont les membres du Cadre politique et son secrétariat permanent et les membres des comités régionaux avec les groupes cibles y compris les groupes armés pour mitiger les risques encourus durant la mise en œuvre du projet notamment la politisation du processus, la gestion des attentes etc. et permettra de prendre les mesures idoines à chaque étape. Le comité régional de Mopti a déjà été installé par Premier ministre lors de sa visite à Mopti le 10/11 octobre et en a rappelé ses objectifs consistant notamment à ramener "très rapidement" la paix, la sécurité, le développement et l'autorité de l'Etat dans les régions du centre à travers une implication des légitimités, des populations locales et des responsables chargés du développement et de la sécurité. Le but est d'initier des dialogues de haut niveau pour permettre le retour à la paix, la quiétude, le développement et l'autorité de l'Etat. L'installation du Comité régional de Ségou est en cours.

Ces mesures seront renforcées par le plaidoyer politique de la MINUSMA, UNOWAS dans le cadre de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS). En effet la stabilisation des régions du centre du Mali s'inscrit dans le cadre global de la stabilisation dans la région du Sahel touchant particulièrement cinq pays dont le Mali, le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Tchad.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Partie nationale, le cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, Secrétariat permanent du cadre politique de gestion de la crise, le comité technique des projets PBF au Mali composé des Ministères de la Cohésion Sociale, Paix et Réconciliation Nationale, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la

[3] Des mises à jour bimensuelles seront fournies au PBF pour évaluer les progrès accomplis, la manière dont le PNUD et la MINUSMA mettent en œuvre le projet conjointement et confirment la pertinence du projet pour l'appui de la MINUSMA au Centre et l'engagement du Gouvernement dans le Centre. Le transfert des deuxièmes et troisièmes tranches dépendra de la confirmation de la pertinence de l'approche proposée pour le Gouvernement et de l'engagement stratégique de la MINUSMA.

Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, Ministère de la Population et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Affaires religieuses et du Culte, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme) et en particulier le MAECI/ DOI ainsi que le représentant du Secrétaire Permanent du cadre politique de gestion de la crise du Centre. Le système des Nations Unies (Mission et agences), la société civile et les INGOs (Interpeace, Mercy corps et SFCG). Un atelier de consultation/priorisation a été organisé par le PBF le 20 juin 2019 incluant les ministères pertinents, la société civile, les partenaires techniques et financiers, le système des Nations Unies (Minusma et agences), les INGOs dans le but de s'accorder sur les niches de consolidations de la paix (thématiques et zones). Un core group composé de la partie nationale malienne incluant les ministères clés et le système des Nations Unies a été mis en place pour mener la réflexion sur les priorités de consolidation de la paix. Les Partenaires techniques et financiers ont été aussi consultés pour identifier les gaps de financement et d'activités menées sur le terrain. Une rencontre avec le Secrétariat Permanent du Cadre politique de gestion de la crise au Centre du Mali a également permis l'identification des besoins et des priorités et de mieux comprendre le mécanisme de fonctionnement du Cadre et les acteurs impliqués.	
Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[4] : _1__ **Spécifiez le pourcentage (%) et le montant ($) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :** 19, 76% soit $ 324 547	
Degré de risque du projet[5] : __2__	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[6]) : **(2.3) Prévention/gestion des conflits** Le cas échéant, le résultat de l'**UNDAF** auquel le projet contribue : Effet 1 et Effet 2 Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs) et 5 (Egalite entre les sexes). Le projet s'aligne également au Cadre Stratégique Intégré des Nations-Unie (ISF) et le Plan Intégré des Nations Unies pour le Mali issu de la Résolution 2480 (2019). Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : CREDD, Cadre politique de gestion de la crise : Axe stratégique 1 : consolidation de la paix et amélioration de la gouvernance Axe stratégique 2 : restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	
Type de demande : **Nouveau projet**	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☐ Durée additionnelle du projet en mois : **Changement de résultat / sujet :** ☐

[4] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

[5] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

[6] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

☐ **Révision de projet** ☒	**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX** **Brève justification de la révision :** *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.* Durant la période d'exécution du projet, années 2020 et 2021, le Mali a connu des bouleversements importants sur le plan sécuritaire, politique et sanitaire avec la pandémie COVID 19. Ce projet spécifique a été affecté par la crise sécuritaire dans toutes les régions du centre, l'instabilité politique et institutionnelle et la pandémie de covid 19. **a) <u>L'insécurité prolongée dans les régions du centre et multiplicité des groupes armés et milices locales ;</u>** Si certains succès militaires ont été enregistrés, avec des avancées contre les groupes terroristes JNIM (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) en 2020, la région du sahel central en général et le centre du Mali en particulier reste peu sûre. Plus de 4 500 personnes ont été tuées au Sahel en 2020, ce qui en fait l'année la plus meurtrière jamais enregistrée**.** Les groupes affiliés plus ou moins étroitement aux groupes radicaux ont multiplié les attaques meurtrières contre les populations en brûlant des villages entiers, des greniers, des récoltes, en interdisant l'accès des populations à leurs champs, en volant et tuant des animaux et en détruisant des puits et autres infrastructures de base comme les écoles, les ponts et autres symboles de l'Etat dans plusieurs zones qu'ils contrôlent de fait. D'autre part, les groupes dits « d'auto-défense », ont perpétré des actes semblables tels que des exécutions sommaires, entraves à la liberté de mouvement sur base ethnique, attaques de villages, vol de bétail, blocus de villages, enlèvements, enrôlements forcés ou encore le rançonnement des populations civiles et des autorités locales. Cette situation d'insécurité a favorisé l'absence des représentants de l'Etat dans plusieurs zones, la fermeture de plusieurs centaines d'écoles, l'augmentation de l'insécurité alimentaire, des difficultés d'accès pour l'acheminement de l'assistance humanitaire et le déplacement forcé de près de deux cent mille (200'000) personnes. Les régions du centre sont ainsi entrées insidieusement dans un cycle de violence, d'attaques et de représailles qui ont progressivement compromis la cohésion sociale et le vivre ensemble. C'est le cas à titre illustratif des attaques de Farabougou dans le cercle de Niono à Segou et aussi dans les anciennes circonscriptions administratives de Mopti à savoir la région de Douentza et Koro dans la région de Bandiagara ayant occasionné une crise humanitaire avec une insécurité alimentaire sévère. Ces attaques ont été enregistrées sur la zone d'intervention du projet, impactant ainsi le déroulement des activités, notamment des rencontres et ateliers. **b) <u>L'instabilité politique et les nouvelles orientations stratégiques</u>** Les années 2020 et 2021 ont été marquées également par une instabilité politique sans pareil au Mali ayant impacté l'organisation territoriale en termes d'animateurs des institutions et accéléré le découpage territorial. Ceci a ralenti le fonctionnement du Cadre Politique de gestion de la crise au centre dont les membres au niveau central sont des ministres sectoriels et au niveau régional des gouverneurs et des directions régionales. Cette nouvelle crise politique est née des élections présidentielles de 2018, puis des élections législatives de mars et avril 2020. Elle a conduit au coup d'Etat militaire avec la démission forcée du Président de la République, précédée de la dissolution de l'Assemblée

	nationale et du Gouvernement. Le Gouvernement de transition a finalement été formé lundi 5 octobre 2020 mais a été destitué en juin 2021 avec la destitution du Président de la Transition et la prise du pouvoir par le Vice-Président, le Colonel Assimi Goita comme nouveau Président de la Transition. Cette situation a eu des répercussions sur tous les segments de la vie politique du pays : • **Sur le plan stratégique** : L'installation d'une première transition à la suite du changement de régime opéré le 18 aout 2020 consécutive aux marches et revendications n'a pas connu l'avancée escomptée, c'est pourquoi, le deuxième Gouvernement formé le 11 juin 2021, a revu les priorités malgré les défis de la sécurité, des revendications sociales, au front social, de la refondation à la lutte contre la corruption et l'impunité, deux fléaux à la base de la crise de l'Etat, de la méfiance et de la défiance des citoyens vis-à-vis des institutions publiques. Pour ce faire, la Transition s'attèle à traduire en résultats, les missions essentielles définies dans la Charte et dans la feuille de route de la Transition en quatre (04) axes exprimés dans le Plan d'Actions Gouvernementales (PAG) : Le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, Les réformes politiques et institutionnelles, l'organisation des élections générales, la promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité. En effet, pour conduire ce vaste chantier que prévoit le PAG, les autorités de la Transition auront besoin d'engager des actions au-delà des opérations militaires et de regagner la confiance des populations : elles attendent un Etat exemplaire et un accès aux services de base et respectueux des droits de l'homme. Elles espèrent le retour de l'Etat, partout et pour tous. C'est ce qui ressort également de Sommet du G5 et de la Coalition Sahel qui s'est tenu à N'Djamena en février 2021 et qui appelle à ***un sursaut civil et politique*** pour consolider durablement les gains militaires obtenus sur les champs des opérations et qui n'ont pas permis de résoudre la crise. Le projet reste pertinent durant la durée de la transition car son intervention répond non seulement aux axes du PAG à travers la coordination de actions de stabilisation qui passe par une meilleure implication des cadres de gestion de la crise à travers une bonne gouvernance et les réformes qui en découlent mais également répond à cet appel des Etats du G5 Sahel sur la nécessité d'un sursaut civil et politique pour consolider la paix dans la région. Enfin, le lancement du processus d'actualisation de la **Stratégie Nationale de Stabilisation des régions du centre** est un signal fort de l'engament du gouvernement de transition à renforcer les actions de consolidation de la paix et ce projet y contribuera considérablement. • **Sur le plan institutionnel,** Tous les gouverneurs des régions du centre ont été remplacés par des gouverneurs dont la plupart sont des militaires avec comme conséquences le ralentissement de la mise en œuvre des activités parce que devant prendre en compte le temps d'installation des nouveaux animateurs des régions. Il faut également noter la disparition de l'Ambassadeur Diarra, Secrétaire Permanent du Cadre politique de Gestion, mort en avril 2021 de Covid 19 dans un contexte d'instabilité politique et la nomination du nouveau Secrétaire Permanent, quoiqu'intervenu trois mois plus tard, démontre l'intérêt que le Gouvernement constitue d'attacher au Cadre Politique de Gestion de la crise au centre. • **Sur le plan du découpage territorial** : Au cours de la mise en œuvre du projet, le Gouvernement a fait une organisation territoriale faisant passer la zone du projet (initialement deux régions : Ségou et Mopti) à cinq régions car l'ancienne région de Ségou est divisée en deux : Ségou et San et celle de Mopti en trois à savoir : Mopti, Bandiagara et Douentza. Le projet intègre donc des circonscriptions qui ont changé de statut.

	Ceci nécessite un réajustement devant prendre en compte les nouvelles régions dans la dynamique du projet. **c) <u>La pandémie Covid-19</u>** Le Mali a enregistré son premier cas officiel de Covid-19 le 25 mars 2020. La pandémie Covid 19 a affecté le projet dès les actions de démarrage occasionnant le report de différentes activités pour respecter les mesures barrières imposées par le gouvernement du Mali notamment les activités de regroupement, les missions de terrain nécessitant ainsi un temps d'adaptation aux équipes techniques et un réajustement des modalités d'interventions. En accord avec le PBF, il a été recommandé que certaines activités du projet contribuent aux plans de réponses nationaux pour limiter les effets de la pandémie. C'est ce qui a été fait dans les régions du centre où le projet a appuyé les opérateurs de santé en réajustant différentes activités à cet effet. A ce jour, les zones d'intervention ne sont plus fortement affectées par la pandémie et les activités y reprennent progressivement tout en respectant les mesures barrières. Pour toutes ces raisons citées ayant impacté sur le déroulement des activités, le projet sollicite une extension de **6 mois** afin d'accompagner les efforts du Gouvernement pendant la transition politique et permettre une meilleure coordination des actions de stabilisation contribuant à créer les conditions d'une transition apaisée, l'amorce des réformes politiques et institutionnelles bâti sur des institutions fortes, légitimes et démocratiques. Cette période sera mise à profit pour : - Renforcer les comités régionaux des nouvelles régions en tant que démembrement du Cadre politique en vue d'une meilleure coordination des initiatives de consolidation de la paix au niveau régional. Ce qui permettra une prise en compte des régions de San, Bandiagara et Douentza. - Renforcer les mécanismes d'information et de sensibilisation des populations sur les stratégies, actions et réformes engagées par l'Etat pour accroitre leur confiance envers les institutions de la base au sommet ; - Former les OSC y compris celles des femmes et jeunes sur leurs rôles et responsabilités dans la gestion de la crise (collecte, traitement et la communication de l'information en période de crise) ; - Organiser des missions de terrain et les cadres d'échanges entre les députés (CNT), les membres du gouvernement/ gouverneurs, les OSC y compris les organisations des femmes et les leaders communautaires dans les régions cibles sur la gestion de la crise ; - Organiser des foras régionaux afin que les acteurs étatiques au niveau local rendent compte sur la gestion de la crise et les actions de consolidation de la paix ; - Réaliser l'évaluation finale.

DocuSign Envelope ID: 4F6A16F6-BBC3-46AB-8417-42E1F0B6151B

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE[7] *Nom du représentant : Jo SCHEUER* *Signature* [redacted] *Nom de l'agence : PNUD* **UN Common House, BP 120 Bamako – Mali** Tel: **+223 44 98 03 00** *Date et visa :* 11-Nov-2021	**Représentant du gouvernement national** *Nom : SEM. Abdoulaye DIOP* *Signature* [redacted] *Titre : Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale* *Date et visa :*
Coordonnateur résident c/o *Nom Alain NOUDEHOU* *Signature* [redacted] *Date & visa :* 17/11/2021	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** *Nom du représentant :* *Signature* for Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix *Date & visa :* [redacted] 26 nov 2021

DMS

at

[7] Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) *Décrire brièvement* ***l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.***

L'expansion des violences terroristes et communautaires des régions Nord du Mali (Kidal, Tombouctou, Gao, Menaka) vers le Gourma central et le Centre du Mali (région de Mopti et de Ségou) a donné une nouvelle dimension à la crise au Mali. Les réponses sécuritaires, politiques et sociales apportées à cette crise, dont l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, ont principalement concerné les régions du nord ou l'ensemble du territoire national, sans porter d'attention particulière aux besoins des régions du Centre.
Les insuffisances de l'Etat en matière sécuritaire, de justice et la corruption aggravent le déficit de confiance de la population vis-à-vis de l'Etat et le chômage endémique favorisent le recrutement des jeunes par les groupes radicaux et aggravent les conflits.
L'insécurité a notamment renforcé les solidarités communautaires et poussé celles-ci à s'organiser en groupes d'auto-défense. S'en est suivi de graves violations des droits de l'Homme y compris les violences basées sur le genre, des massacres (Koulongo, Ogossagou et Sobane Da) et des déplacements massifs des populations entraînant une crise humanitaire aggravée par les entraves à la circulation des populations, y compris les embargos sur les villages et la construction de barrages routiers illégaux, la difficulté d'accès aux marchés, aux champs et aux chemins de transhumance, toutes difficultés auxquelles il faut ajouter les dangers engendrés par les mines posées le long des parcours. A cela, il faut ajouter la circulation massive d'armes, l'impunité généralisée, le vol de bétail et la criminalité à grande échelle qui ont eu pour conséquence l'exacerbation des conflits intra et intercommunautaires[7].
Plusieurs partenaires se sont engagés aux côtés de l'Etat malien pour apporter des solutions à la crise. En plus des Nations Unies avec la MINUSMA, les agences, fonds et programmes, certains Etats comme la France contribuent significativement à la résolution de la crise avec la Force BARKANE. Il en est de même pour l'Union Européenne et les forces du G5 Sahel.
Pour assurer l'exécution de son mandat issu la Résolution 2480(2019) avec la seconde priorité stratégique « *de faciliter l'application d'une stratégie globale dirigée sur le plan politique par le Mali afin de protéger les civils, de réduire les violences intercommunautaires et de rétablir l'autorité et la présence de l'État ainsi que les services sociaux de base dans le centre du Mali* », la MINUSMA a mis en place six[8] groupes de travail pour le centre et dont un des groupes portent sur l'engagement politique et la gouvernance participative. Ces groupes sont également alignes sur le Cadre Stratégique des Nations Unies pour la Mali (ISF).
Cependant, le déficit de coordination de l'action gouvernementale en vue de la résolution de la crise au centre rétrécit les avancées dans la consolidation de la paix. Les principaux facteurs de ces limites de coordination se rapportent à la faiblesse du mécanisme de coordination mis en place par l'Etat en 2017 notamment le PSIRC *(Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre)*, la faible adhésion des populations aux efforts de l'Etat pour non prise en compte de leurs aspirations et la quasi inexistence des mécanismes de redevabilité :

1) Ebauches de réponses stratégiques et politiques globales mais peu coordonnées.

En 2017, Le gouvernement du Mali a mis en place le Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC) avec des composantes relatives à la sécurité, la gouvernance, au développement économique et social et à la communication. L'objectif de cette mesure était de combattre les groupes

[7] Document de stratégie de stabilisation du centre, p. 2
[8] Les autres six groupes portent sur la cohésion sociale et médiation, état de droit et droits de l'homme, stabilisation et relèvement, communication et sécurité.

armés terroristes pour assurer la sécurité des personnes et des biens afin de favoriser le retour définitif de l'administration publique et les services de base et de donner des perspectives aux populations subissant le terrorisme et le banditisme armé. Il s'agissait de sécuriser le Centre en combattant l'extrémisme religieux afin de réussir la stabilisation du pays. Dans cette perspective, la présence des forces de défense et de sécurité a été renforcée à travers des effectifs et des moyens militaires conséquents en vue de rétablir l'état de droit et la sécurité sur le territoire. En privilégiant les mesures sécuritaires, le but était de renforcer la confiance des populations/ communautés aux forces de défense et de sécurité et de manière plus générale en l'Etat lui-même et en faisant des alliances sûres pour combattre le terrorisme[9] notamment en se désolidarisant des mouvements extrémismes.

Cependant, l'orientation à caractère sécuritaire du programme a limité son impact sur les populations en l'absence des services sociaux de base acceptables. De surcroit, l'ancrage institutionnel de ce mécanisme au Ministère de la sécurité n'a pas réussi à fédérer les interventions des autres départements ministériels touchant les aspects de gouvernance, de développement, relèvement et de communication, composantes essentielles du PSIRC. Enfin, les démembrements institutionnels du PSIRC dans les régions n'ont pas véritablement fonctionnés et occasionnant ainsi un déphasage entre le niveau central et le niveau régional. De surcroit, ce Cadre n'a pas également pris en compte les besoins spécifiques des jeunes hommes et femmes qui adhèrent aux mouvements extrémistes et d'auto-défense à défaut de pouvoir influencer les processus décisionnels pour un Etat plus protecteur. Par ailleurs, aux côtés du Mali, les partenaires du G5 Sahel (Mauritanie, Burkina Faso, Niger et Tchad) ont déployé une Force Conjointe dans la zone pour tenter de renforcer la présence sécuritaire.

Pour compléter cette réponse sécuritaire, certains partenaires dont l'Union Européenne, via le Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et de Gao (PARSEC) ou du Programme Jeunesse et Stabilisation dans les région Centre du Mali (PROJES), appuient les initiatives gouvernementales dans les domaines du développement et de la sécurité tandis que la mission de maintien de la paix des Nations unies (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali ou MINUSMA) a d'ores et déjà réorienté une partie de son dispositif dans la région de Mopti. D'autres initiatives au niveau politique, moins formelles ou plus discrètes, ont également vu le jour afin d'ouvrir un dialogue politique avec les parties en conflit dans la région : ainsi des missions de dialogue et de bons offices, ou des contacts entre élites dirigeantes à Bamako et leaders communautaires de la région de Mopti ont été initié à travers des visites du Premier Ministre dans la région de Mopti au courant de cette année.

Ces bonnes volontés ne peuvent faire l'économie d'une compréhension détaillée des conflits qui fleurissent dans le centre du Mali. Pour l'heure, faute de stratégie basée sur une compréhension commune de la situation, les acteurs oscillent entre la prise en compte des préoccupations des communautés du Centre dans le cadre des accords de paix existants[10], ou l'élaboration d'un plan spécifique pour ces régions, afin de restaurer la légitimité de l'État auprès de l'ensemble des populations[11]. Le rôle de l'Etat est central dans la coordination de ces initiatives.

2) **Faible adhésion des populations aux politiques nationales pour non prise en compte de leurs aspirations.**

Les groupes extrémistes violents prospèrent dans les zones de tensions où l'Etat est absent, contesté, ou lorsque sa présence ne se manifeste que par des interventions musclées. Une opportunité pour ces groupes de se positionner auprès des populations. Ils deviennent même des voies de recours quand, par exemple, les conflits intercommunautaires pour l'accès aux ressources naturelles s'aggravent et quand leur gestion pacifiée n'est plus assurée ni par l'Etat, ni par des autorités traditionnelles contestées.

---

[9] http://www.fes-mali.org/images/Centre-FES-PolicyPaperFinale.pdf

[10] En plus de l'Accord de 2015, les accords de paix au niveau signés entre communautés sur initiative du Premier Ministre.

[11] https://www.sipri.org/sites/default/files/2018-01/sipriinsight_1713_mali_3_fra.pdf consulté le 26 octobre 2019

C'est dans ces espaces que les groupes radicaux trouvent leur place en se rendant utiles et en soutenant certains groupes communautaires contre d'autres. Ils apportent leur protection, des armes et un savoir-faire militaire, mais aussi une réponse à une forte demande locale de justice et de sécurité.

Le dispositif mis en place par le PSIRC n'a pas pris en compte la profondeur du fossé de méfiance entre les communautés et le degré d'instrumentalisation de certains groupes communautaires par les groupes terroristes. Par ailleurs, la stratégie n'a pas pris en compte les questions spécifiques liées au genre. En effet, l'insécurité conduit généralement les femmes à encourager les jeunes hommes à rejoindre les groupes armés, pour une protection contre d'autres groupes armés ou les forces de défense et sécurité en qui elles n'auraient pas confiance. Cette insécurité crée auprès des populations une perception ou un sentiment de marginalisation et d'exclusion géographique et/ou ethnique qui serait imputable au gouvernement et qui encouragerait l'adhésion des jeunes hommes et femmes aux groupes armés. C'est ainsi qu'on observe une récurrence des griefs profonds nés d'un sentiment de négligence et de mauvais traitement du gouvernement envers les populations locales et les communautés.

En effet, la communauté joue un rôle essentiel au Centre du Mali car elle constitue une référence identitaire centrale. Les frustrations dues aux stigmatisations, aux inégalités sociales et à l'incapacité d'assurer sa propre protection et celle de sa communauté sont déterminantes pour la radicalisation des membres des communautés, particulièrement des jeunes hommes et femmes.

Sur le plan du développement, l'insécurité affecte fortement la présence de l'État et sa capacité à assurer les services sociaux de base. Les fonctionnaires en poste dans la zone doivent fréquemment fuir en raison des menaces perpétrées à leur encontre. D'autant que les actions menées pour contrer les menaces terroristes ont, elles aussi, un impact sur la capacité des habitants à accéder aux marchés et aux centres de santé[12]. Faute de réponse à même d'apaiser ces tensions, le centre pourrait rapidement devenir le nouvel épicentre des violences au Mali. Des éléments djihadistes profitent de ces troubles pour se rendre utiles à certaines communautés et mieux s'implanter.

Cependant, l'origine des tensions réside moins dans la radicalisation supposée d'une communauté que dans l'absence de l'Etat et la difficulté de celui-ci à réguler pacifiquement les conflits locaux pour garantir la sécurité de tous.

3) **Quasi inexistence des mécanismes de redevabilité dans les réponses politiques et stratégiques proposée pour la gestion de la crise.**

Le dialogue national inclusif, au sujet duquel des consultations préparatoires sont toujours en cours ressortent la déconnexion entre les actions de l'Etat et les aspirations des populations. Il est ressorti par exemple à l'étape de Mopti que les populations demandent à mettre en œuvre des programmes de grande envergure pour la stabilisation de centre. Le PSIRC qui a été élaboré depuis 2017, n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation permettant de définir une vision partagée et une approche consensuelle des réformes politiques et institutionnelles et de la marche à suivre pour faire face à la situation dans le nord et le centre du Mali.

Il en est de même s'agissant du Cadre politique de gestion de la crise dont la mission est d'assurer la coordination aux niveaux stratégique et politique de l'ensemble des efforts de stabilisation du Centre. Le Cadre politique suit l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire, jauge les indicateurs de stabilité pour en déduire la dynamique d'ensemble et le chemin parcouru. Il émet des orientations pour la suite de l'action de l'Etat.[13]

Cependant, que ce soit le PSIRC ou le nouveau Cadre politique de gestion de la crise, il n'y a pas des mécanismes de redevabilité qui permettent aux acteurs de rendre compte des actions de l'Etat dans la gestion de la crise. Le rôle de l'Assemblée Nationale et des élus locaux (hommes et femmes), reste marginal et les mécanismes de des comptes même au niveau communal ne fonctionnent pas de façon systématique dans toutes les communes.

---

[12] https://www.sipri.org/sites/default/files/2018-01/sipriinsight_1713_mali_3_fra.pdf consulté le 26 octobre 2019

[13] Article 2 du Décret n°2019-0423/PM-RM du 19 juin 2019 portant création, composition, organisation et modalités de fonctionnement du cadre politique de gestion de la crise

Il en est de même du rôle de la société civile dont le caractère partisan empêche de jouer pleinement son rôle. En effet, les Organisations de la Société Civile ont une mission capitale à assumer dans le processus d'édification de la nation malienne, notamment jouer pleinement leurs rôles d'acteurs privilégiés du développement économique, d'intermédiaires des populations, et de contrôle citoyen de l'action publique. Pour ce faire, elles rencontrent des difficultés énormes.
La société Civile est un acteur sur lequel le projet axera son approche de redevabilité pour mieux toucher les communautés à la base d'une part et d'être l'interface de celles-ci et des cadres institutionnels existants.

Analyse genre

Au Mali, les femmes sont les plus touchées par la situation de conflit qui les a exposées à toutes formes de violences. Cependant leur rôle dans la formulation des réponses aux problèmes engendrés par la crise reste très limité. Déjà les normes sociales et la division du travail confinent les femmes à des rôles de reproduction, ce qui les exclut des espaces de prise de décision publique. C'est ainsi que tout au long du processus de paix au Mali, l'inclusion des femmes n'a pas été une priorité et celles-ci ont été marginalisées pendant les négociations de paix et la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015.
Par ailleurs, même si les femmes maliennes sont souvent exclues des processus formels de prise de décision, elles sont très actives dans les associations et les réseaux au niveau local ainsi qu'au sein des ONG au niveau national. Ces organisations servent des objectifs différents selon le lieu et les besoins. Pendant la crise, les femmes se sont organisées pour faire pression sur les acteurs politiques et militaires afin de mettre fin au conflit et revenir à l'ordre constitutionnel.[14]
Le Cadre politique de gestion de la crise constitue encore une nouvelle opportunité d'inclusion des femmes dans la formulation et la mise en œuvre des solutions aux problèmes des régions du centre. Même si sur les 13 ministères que compose le Cadre, il n'y a pas de représentation des femmes, la société civile notamment de la région de Mopti est majoritairement constituée par les femmes et est un acteur important pour le suivi des initiatives de la stabilisation de la région. Ainsi les cadres régionaux seront des espaces pour assurer l'inclusion des femmes dans les initiatives de consolidation de la paix.

Comment répondre à ces principaux facteurs qui rétrécissent les avancées en matière de consolidation de la paix dans le centre du Mali ?

Le processus de paix au Mali se trouve actuellement à un moment critique. L'appropriation nationale et l'adhésion de la société malienne dans toute sa diversité seront essentielles pour faire avancer les réformes d'envergure prévues par l'Accord en réponse aux causes profondes du conflit. Au regard de la complexité de la situation se traduisant par la multiplicité des enjeux, des intérêts et des acteurs différents d'une zone à une autre, mais surtout aggravée par la violence des tensions inter et intracommunautaires dans la région de Mopti et au-delà, la seule action sécuritaire ne suffirait pas pour calmer les ardeurs des acteurs. Elle pourrait certes contenir les violences, mais elle a besoin d'être épaulée par des mesures politiques, sociales, économiques voire culturelles sur la durée et de manière continue.
La mise en place du cadre politique de gestion de la crise au centre (19 juin 2019 Décret n°2019-0423/PM-RM portant création, composition, organisation et modalités de fonctionnement du cadre Politique de gestion de la crise) résulte de la leçon apprise relative aux limites du PSIRC. Ainsi, ce mécanisme stratégique et politique de haut niveau est mis sous la tutelle directe du Premier Ministre afin d'adresser la crise dans le centre comme priorité en termes de consolidation de la paix. Le Premier Ministre étant également le Ministre des Finances, le financement public de la nouvelle stratégie pour le centre devrait être grandement facilitée. Ce qui constitue une double opportunité au niveau de l'ancrage et de la garantie de financement. Cette nouvelle stratégie permettra ainsi de mieux percevoir les bases de la stabilité et de la consolidation de la paix dans les régions du centre. En outre, ce nouveau mécanisme répond au besoin de coordination des actions de consolidation de la paix au centre, donne une reconnaissance aux actions menées sur le terrain et apporte une plus grande

[14] https://observatoire-boutros-ghali.org/sites/default/files/Traduction1_Jenny-Lorentzen.pdf, consulté le 19 novembre 2019.

visibilité au travail effectué par les partenaires. Son objectif stratégique est de combiner l'approche politique et l'approche militaire en vue d'apaiser la situation au Centre et d'apporter des réponses durables à la crise. C'est en effet une opportunité de réunir les partenaires afin d'apporter des réponses spécifiques et communes pour soutenir le gouvernement du Mali en cette période critique, en accompagnant le processus de consolidation de la paix. Une opportunité de rendre opérationnel le Nexus « Humanitaire- Paix - développement » pour assurer un relèvement durable des populations. Le projet en accompagnant le Cadre contribuera, à partir des messages positifs, à faire véhiculer les informations constructives. Il s'attellera à freiner les rumeurs et les faux préjugés. Cette contribution se fera avec l'appui des jeunes et femmes et les membres des organisations de la Société Civile.
L'ambition du gouvernement à travers ce Cadre est d'initier et de coordonner les solutions globales à la crise au centre qui iront au-delà des questions sécuritaires et engloberont également les questions de gouvernance, de cohésion sociale, de relèvement économique et de développement durable.
Au niveau central, le Secrétariat Permanant du Cadre dispose déjà de l'appui de certains partenaires (UE, EUCAP, France et MINUSMA) pour le développement de sa stratégie et de son plan opérationnel à travers la mise à disposition d'experts techniques. Cependant les appuis au niveau régional demeurent limités alors que l'effectivité de ce Cadre sera fonction de sa capacité à coordonner les interventions sur le terrain, au niveau régional.
Le projet apportera un appui technique et opérationnel aux différents mécanismes pour assurer leur cohérence et créer un lien de partage d'informations et de recherche de solutions locales en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs du Cadre qui expriment la vision de l'État et qui inclut les 13 ministères clés y compris le Ministère en charge de la Cohésion sociale. L'inclusion de ces ministères est importante car ces derniers sont appelés à conduire les politiques de développement et de consolidation de la paix pendant et après la crise. Il y a une volonté réelle d'appropriation nationale pour assurer la coordination aux niveaux stratégique et politique de l'ensemble des efforts de stabilisation dans le Centre et aussi un accompagnement des actions entreprises maintenant et au-delà de la crise.
Considérant que l'un des points faibles des cadres politiques est leur non fonctionnement dans les régions, le projet se focalisera sur les démembrements de ce Cadre dans les régions de Mopti et Ségou et permettra de réunir les partenaires autour du gouverneur, contribuera à l'animation du cadre au niveau du Centre et assurera un suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan opérationnel du secrétariat permanent. Il s'agit des Comités de zone/ comité régional siégeant auprès du Gouverneur et chargés des missions décentralisées du Comité politique, composés des représentants des ministres, des hauts fonctionnaires de la Défense et des Partenaires Techniques et financiers. Le Comité de zone doit aider à relever le défi du retour de l'administration dans sa dimension administrative, judiciaire et financière.
Le comité régional pour la région de Mopti a été mis en place par le Premier Ministre le 11 octobre 2019. Il reste la mise en place de celui de Ségou.
Pour ce faire, le comité de zone s'appuiera sur les cadres existants en les redynamisant à savoir les cadres d'orientations et de coordination des actions de développement au niveau régional, du cercle et de la commune en vue de prendre en compte les aspirations des populations locales particulières les besoins spécifiques des femmes et des jeunes.
Cette démarche impliquera les organisations de la Société Civile (jeunes, femmes, organisations socio-professionnelles) et les élus incluant les femmes. L'interaction avec ces acteurs et la communication autour du Cadre permettra de renforcer la redevabilité du gouvernement par rapport à la population dans le Centre et constituera un espace où le gouvernement au niveau central et au niveau régional rendra compte de son action en matière de consolidation de la paix.

Analyse des acteurs clés

1) **Le premier ministre**

Le premier ministre est l'organe de tutelle du Cadre Politique de gestion de la crise au centre. Il en constitue l'ancrage institutionnel. Son rôle majeur consistera à assurer l'implication de tous les 13 ministères sectoriels dans la mise en œuvre du plan opérationnel de la stratégie de stabilisation du centre et l'intersectorialité des initiatives engagées. Il joue également un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources et garantit l'appropriation nationale des différentes réponses proposées

dans la résolution de la crise. Depuis sa nomination en avril 2019, le nouveau premier ministre a effectué deux visites dans la région de Mopti et ces visites ont abouti à la signature des accords « de cessation des hostilités » par des groupes armés peuls et dogons actifs dans plusieurs localités du centre du Mali. La mise en œuvre de ces accords reste une étape importante pour la stabilisation de la région.

2) Le secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise

C'est l'organe chargé d'assurer la coordination aux niveaux stratégique et politique de l'ensemble des efforts de stabilisation du Centre. Il oriente la coordination de l'action gouvernementale pour la stabilisation du centre. Il a été mis en place par le Décret n°2019-0424/PM-RM du 19 juin 2019 portant nomination du secrétaire permanent du Cadre politique de gestion de la crise. C'est l'organe central de ce Cadre. Etant sous la tutelle du Premier Ministre, le Secrétariat Permanent dispose des pouvoirs nécessaires pour orienter et coordonner les actions en matière de consolidation de la paix, qui sont intersectorielles. Le secrétariat permanent constitue à ce titre un interlocuteur important pour canaliser les interventions des différents partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation des régions du centre.

3) Les ministères sectoriels, membres du Cadre politique

Les ministères sectoriels sont chargés d'exécuter dans leurs secteurs respectifs la politique du gouvernement pour la stabilisation du centre. Le Décret n°2019-0423/PM-RM cite le ministre chargé des Affaires sociales ; le ministre chargé de la Justice ;le ministre chargé des Forces Armées; le ministre chargé de l'Administration territoriale ;le ministre chargé de la Sécurité ;le ministre chargé des Affaires étrangères ;le ministre chargé de la Solidarité ;le ministre chargé de la Cohésion sociale; le ministre chargé de la Communication; le ministre chargé du Culte; le ministre chargé du Développement durable; le ministre chargé de l'Education nationale et le ministre délégué au Budget. Ces différents ministères jouent chacun un rôle capital dans la mise en œuvre des attributions du Cadre stratégique et surtout son plan d'action orienté sur les questions de paix et sécurité, gouvernance, développement et humanitaire et cohésion sociale.

4) L'Assemblée Nationale

Il s'agit particulière de la commission en charge de la paix et la sécurité dans son rôle de contrôle de l'action du gouvernement. C'est un acteur clé en matière de redevabilité sur les actions de l'Etat dans la gestion de la crise au centre. L'Assemblée nationale à travers cette commission et ses autres différentes commissions (commission des affaires sociales, emploi de jeunes et promotion des femmes et des filles) et le réseau des femmes parlementaires et anciennes ministres est un acteur majeur dans la stabilisation des régions du centre et particulièrement le renforcement de la redevabilité de l'action gouvernementale.

5) Les Gouverneurs de Mopti et Ségou

Les gouverneurs sont responsables de l'animation au niveau régional du Cadre politique de gestion de la crise au centre. Il s'agit particulièrement du Gouverneur de Mopti et du Gouverneur de Ségou. Ils coordonnent l'action gouvernementale au niveau régional et s'assurent de la cohérence des initiatives des différents partenaires aux politiques nationales. Leur rôle sera renforcé pour assurer l'appropriation nationale au niveau local des initiatives de gestion de la crise et les interactions avec différents secteurs notamment le secteur de sécurité.

6) Le comité régional et ses membres

Le Décret n°2019-0423/PM-RM stipule que le niveau régional est structuré autour du Comité de Défense de Zone prévu à l'article 28 de la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale. Il inclut en plus des membres de ce Comité, les démembrements régionaux des départements figurant dans le Cadre politique de gestion de la crise. Le comité régional de Mopti a déjà été mis en place par le Premier ministre le 11 octobre 2019. Il a déjà produit un plan de réponse conjoint entre le gouvernement et les Nations-Unies pour la stabilisation du centre. Le rôle du comité sera renforcé pour le suivi de la mise en opération du Cadre politique de gestion de la crise en région et pour assurer le relais avec le Secrétariat permanent au niveau national.

7) Les collectivités territoriales

Il s'agit de la région, des cercles et des communes dans le cadre de la politique nationale de décentralisation. Ces collectivités orientent les initiatives de développement dans leurs ressorts

respectifs. Il est admis que l'instabilité et les crises successives sont les conséquences directes des échecs/failles de développement. Les collectivités ont le rôle central de coordonner les initiatives de développement de leurs ressorts respectifs et d'en assurer la complémentarité avec les initiatives humanitaires et de consolidation de la paix.

8) Les organisations de la société civile

La société civile joue le rôle central d'information de la population sur les initiatives de consolidation de la paix notamment la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise. A ce titre La société civile accompagne également les mécanismes de redevabilité pour exiger de l'Etat la reddition des comptes en matière de consolidation de la paix. Les acteurs de la société civile jouent un rôle essentiel dans la construction et la consolidation de la paix, reposant sur la mise en place d'institutions performantes, respectueuses de l'état de droit, prenant en compte les besoins exprimés par la population et rendant des comptes à celle-ci. Si renforcées, elles peuvent notamment :influencer la formulation des politiques de sécurité afin que celles-ci reflètent les préoccupations sécuritaires des hommes, des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons vivant sur l'ensemble du territoire national particulièrement dans les régions du centre du Mali; informer et éduquer le public sur les évolutions du contexte socio-sécuritaire des régions du centre, ainsi que sur le rôle des citoyens dans la préservation de la stabilité ;favoriser la consolidation de relations paisibles et constructives entre les institutions de l'Etat et les populations civiles ; fournir aux institutions nationales une expertise sur des questions essentielles telles que le respect des droits humains, l'évaluation des politiques publiques ou encore la prise en compte du genre dans les différentes initaitives.

9) Les groupes armés

Ceux-ci incluent tous les groupes autres que ceux signataires de l'Accord de 2015. . Malgré la tendance actuelle dans certains milieux politiques à libeller tous les groupes armés comme des groupes terroristes, il y a une réelle différence entre eux. Certains groupes armés et milices tant au Nord que dans le Centre, ne partagent ni les mêmes ambitions socio-économiques ni la stratégie politique des mouvements signataires de l'Accord, ni l'idéologie extrémiste des groupes djihadistes. Toutefois, leurs objectifs convergent autour de la lutte pour le contrôle des ressources naturelles locales et des activités économiques illicites. Tout comme les groupes djihadistes, ces groupes armés et milices opèrent en marge de l'Accord pour la paix, et se focalisent sur la protection de leurs intérêts locaux, que ce soit dans l'exploitation des ressources ou dans le cas de milices dans le Centre, sur la protection des communautés ethniques dont ils sont issus. Dans le Nord, l'existence et les activités de ces groupes diminuent l'influence des groupes signataires et des groupes jihadistes. Dans le Centre, leurs attaques et autres activités criminelles viennent s'ajouter à celles des groupes djihadistes, rendant encore plus difficiles les efforts de stabilisation.[15]

b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des enseignements pertinents.

Le gouvernement a le rôle premier de définir les priorités, les stratégies et coordonner les activités pour la paix durable. L'Etat malien a exprimé manifestement sa volonté à renforcer les initiatives visant la consolidation de la paix, la sécurisation et la stabilisation du centre à travers le Décret n°2019-0423/PM-RM portant création, composition, organisation et modalités de fonctionnement du Cadre politique de gestion de la crise et la mise en place de son secrétariat permanent comme prolongement du plan intégré de sécurisation des régions du centre.

Cette volonté est également reflétée dans le CREDD 2019-2023, cadre de référence des interventions du Mali dans son axe stratégique 2 qui porte sur la restauration de la paix, de la sécurité et du vivre ensemble.

[15] Analyse de conflit PBF, Mali, 2019

Ce Cadre Stratégique national est appuyé dans la réalisation des actions de consolidation de la paix par les acteurs internationaux y compris la société civile. Dans ce contexte, les tâches prioritaires définies dans la Résolution 2480(2019 et réaffirmées dans Cadre Stratégique Intégré des Nations-Unies (ISF)) visent à renforcer les actions du gouvernement en vue d'une solution globale de la crise. Pour les Nations Unies, l'ISF reste le cadre de référence pour la coordination des interventions et englobe également les groupe de travail sur le Centre mis en place pour le suivi de l'exécution du nouveau mandat de la MINUSMA dans le cadre de la Résolution 2480 (2019).
Le présent projet contribuera également aux effets 1 et 5 du PNUAD+ au Mali : (1) La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif, une réforme des institutions concernées et la promotion d'une coexistence pacifique et le respect des droits humains
Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs) et 5 (Egalite entre les sexes).

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet de renforcement de la résilience sécuritaire et de la prévention des conflits intercommunautaires pour la cohésion sociale et la paix dans les Régions de Mopti et Ségou (24 mois).	PBF	Résilience communautaire Promotion des droits de l'Homme Autonomisation et participation politique des femmes, jeunes et leaders communautaires et religieux	La présente initiative adresse plutôt des aspects institutionnels. Elle est complémentaire au précédent projet puisque renforce la cohérence et la coordination des différentes interventions sur le terrain, adressées aux communautés.
Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso)	PBF	Autonomisation et participation politique des femmes, jeunes Sécurité transfrontalière L'éducation à la culture de la paix Prévention des conflits liés à la gestion des ressources naturelles	La présente initiative adresse plutôt des aspects institutionnels. Elle est complémentaire au précédent projet qui présente des similarités, car adresse des questions institutionnelles relatives à la gestion des frontières. Pour une meilleure coordination des politiques de gestion des frontières des

			trois pays (Burkina, Mali Niger)

D'autres partenaires et donateurs comme l'Union Européenne, les bilatéraux comme la France, les Pays Bas, sont également entrain de formuler un appui spécifique au Cadre politique de gestion de la crise. Le PNUD est engagé dans les échanges permanents avec ces partenaires pour harmoniser les interventions et assurer une meilleure complémentarité. La présente action a fait l'objet d'une large consultation pour s'assurer qu'elle est complémentaire avec les autres initiatives. Ce projet se focalisera davantage sur les initiatives au niveau régional en appuyant les cadres régionaux et les organisations locales pendant que les partenaires orientent leurs actions au niveau central. L'appui du projet au niveau central se limitera à une expertise spécifique notamment dans la mise en œuvre du nexus Paix-Humanitaire-Development.

I. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une **brève description du contenu du projet** – **les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).**

La présente initiative vise à renforcer la coordination de l'action gouvernementale dans la résolution de la crise au centre dans le but d'appuyer les avancées en termes de consolidation de la paix. Pour atteindre cet objectif, le projet réalisera les résultats spécifiques suivants :

- Les instances d'orientation politique, de pilotage et de coordination des actions en matière de consolidation de la paix au niveau central et régional sensibles aux besoins des femmes et des jeunes sont fonctionnelles et fournissent une réponse politique et programmatique coordonnée ;
- Les citoyens adhèrent aux politiques nationales et les perceptions négatives (rumeurs et stéréotypes) sont réduites grâce à une campagne de communication sur le Cadre, un plus grand accès à l'information sur la gestion de la crise et un meilleur partage de l'information entre les niveaux central, régional et local.
- Les cadres de redevabilité incluant les femmes et les jeunes sont renforcés au niveau central et régional pour assurer un suivi citoyen de la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise ;

Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre de ce projet tourne au tour de l'application du décret 19 juin 2019 Décret n°2019-0423/PM-RM portant création, composition, organisation et Modalités de fonctionnement du cadre politique de gestion de la crise, d'en assurer une véritable adhésion de la population par sa vulgarisation et d'établir des mécanismes de redevabilité efficaces.

Le secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise est l'instance centrale qui devra être appuyé pour assurer le fonctionnement effectif du cadre pour orienter et coordonner l'action gouvernementale en matière de consolidation de la paix. Cet appui passera par la fourniture des expertises techniques nécessaires particulièrement en matière de suivi et évaluation, l'équipement et les fournitures. Cet appui permettra d'instaurer au niveau national un cadre de dialogue technique, entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers et les acteurs humanitaires, veiller à l'harmonisation, à la mise en cohérence des différentes interventions en matière, de paix, humanitaire et développement, organiser les revues des projets et l'identification de Projets/Programmes ; élaborer et mettre en œuvre un Plan de Coordination et de Suivi des Projets/ Programmes et d'assurer le suivi des décisions et recommandations.

Au niveau régional, le comité régional constitue le cadre de coordination sous le lead du Gouverneur. Le projet soutiendra ce comité pour assurer son fonctionnement effectif. Il s'agit de lui fournir l'expertise technique nécessaire pour coordonner les actions du cadre politique au niveau régional,

collecter les données nécessaires à la prise de décision et au suivi des actions relatives à la consolidation de la paix ; assurer la gestion de l'information à travers une base de données et conduire des missions de supervision périodiques des projets sur le terrain et produire des rapports.
Pour assurer l'adhésion des populations aux mécanismes mis en place, la sensibilisation, la mobilisation communautaire et les services fournis à la population sont une composante-clé du présent projet. Les organisations de la société civile seront sélectionnées pour conduire ces activités consistant à informer sur le Cadre politique et son travail et canaliser les aspirations des communautés locales aux comités régionaux et au secrétariat permanent du cadre.
Le projet appuiera également l'Assemblée nationale dans son rôle de contrôle de l'action gouvernementale. Il s'agira particulièrement de travailler avec la commission parlementaire en charge de paix et sécurité pour évaluer le travail du gouvernement dans ses efforts de stabilisation des régions du Centre et engager une diplomatie parlementaire à travers des échanges avec les autres commissions parlementaires dans les pays de la région du Liptako Gourma. Le projet utilisera les différents cadres d'échanges existants pour la coordination des actions de développement comme espaces de reddition des comptes où les comités régionaux devront faire part des avancées dans la mise en œuvre des programmes/projets de consolidation de la paix. Ces programmes seront pris en compte dans les différents plans communaux/locaux de développement (PEDSC) et feront partie des sessions de restitutions qu'organisent les communes sur l'état de mise en œuvre des leurs plans locaux. L'appui du projet consistera à faciliter ces cadres d'échanges au niveau régional, cercle et communal à travers le secrétariat du comité régional du Cadre politique.

b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – **expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.**

(Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

La théorie de changement articulée vise particulièrement l'appropriation nationale effective des actions de consolidation de la paix, l'adhésion et l'implication de toutes les couches sociales, gage du succès de toutes les initiatives et la nécessité de redevabilité étant une expression de l'engagement effectif de l'Etat. C'est pour quoi :
Si le Cadre politique de gestion de la crise au centre, son secrétariat et ses comités régionaux disposent des capacités nécessaires et le leadership solide pour piloter, coordonner et orienter les actions en matière de consolidation de la paix ;
Si la population malienne, toutes communautés confondues, adhère et s'approprie le dispositif mis en place par le cadre à travers l'accès à l'information grâce aux initiatives des organisations de la société civile et lui donne le soutien nécessaire par une étroite collaboration à tous les niveaux dans un contexte sécuritaire apaisé ;
Si tous les acteurs impliqués dans les actions de consolidation de la paix s'inscrivent dans une dynamique de redevabilité et animent des espaces de reddition des comptes au projet des citoyens, écoutent leurs aspirations et orientent leurs actions en conséquence ;
Alors les bases solides pour la consolidation de la paix seront garanties parce que le Cadre constituera l'expression de l'appropriation nationale, les populations seront informées sur les avancées et les efforts du gouvernement pour stabiliser les régions et les mécanismes de redevabilité seront effectifs.

c) ***Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.***

Résultat I : **Les instances d'orientation politique, de pilotage et de coordination des actions en matière de consolidation de la paix au niveau central et régional sensibles aux besoins des femmes et des jeunes sont fonctionnelles et fournissent une réponse politique et programmatique coordonnée.**

Produit 1.1. Le Secrétariat permanent du Cadre Politique de gestion de la crise au centre est renforcé pour assurer une meilleure coordination des actions de consolidation de la paix dans les régions du centre.
Activités indicatives :
Activité 1.1.1. Former des membres du Secrétariat permanent sur les mécanismes de coordination des actions de consolidation de la paix en prenant en compte les besoins spécifiques des jeunes et des femmes ;
Activité 1.1.2. Fournir une expertise technique au sein du Secrétariat permanent sur les questions du Nexus Humanitaire-Paix- Devéloppement dans la coordination des actions de consolidation de la paix ;
Activité 1.1.3. Appuyer les mécanismes de suivi-évaluation au sein du secrétariat permanent : missions et expertises nécessaires avec l'appui de la division des affaires politiques de la MINUSMA ;
Activité 1.1.4. Fournir l'équipement nécessaire au secrétariat permanent.

Produit 1.2. Les comités régionaux de Mopti et Ségou sont renforcés en tant que démembrement du Cadre politique en vue d'une meilleure coordination des initiatives de consolidation de la paix au niveau régional.
Activités indicatives
Activité 1.2.1. Appuyer l'installation effective des comités régionaux : mise en place et fonctionnement du secrétariat, bureaux et équipement nécessaire et base des données ;
Activité 1.2.2. Former les agents (incluant les jeunes et les femmes) des services techniques régionaux, membres des comités régionaux sur les : questions de paix, sécurité et développement, principes humanitaires, Planification sensible aux conflits, la prise en compte du genre dans les planifications sectorielles ;
Activité 1.2.3. Appuyer la tenue des comités régionaux dans les différents cercles de Mopti et Ségou (au moins une fois par trimestre et de manière extraordinaire en cas de besoin) avec l'appui de la division des affaires politiques de la MINUSMA ;
Activité 1.2.4. Fournir l'expertise nécessaire aux comités régionaux notamment en matière de suivi-évaluation et du Nexus humanitaire-Paix-Devéloppement à travers la mise à disposition des consultants.

Résultat 2. Les citoyens adhèrent aux mécanismes de gestion de la crise et les perceptions négatives (rumeurs et stéréotypes) sont réduites grâce à une campagne de communication sur le Cadre, un plus grand accès à l'information sur la gestion de la crise et un meilleur partage de l'information entre les niveaux central, régional et local.

Produit 2.1. Les mécanismes d'information et de sensibilisation des populations sur le Cadre politique de gestion de la crise sont renforcées ;
Activités indicatives :
Activité 2.1.1. Appuyer les organisations de la société civile locales (incluant les organisations des femmes) dans les différents cercles pour une meilleure communication autour du cadre politique de gestion de la crise et les comités régionaux (en leur donnant les capacités de jouer leur rôle d'avocat des communautés et de surveillance de la mise en œuvre de la stratégie) avec l'appui de la Division des affaires civiles de la MINUSMA ;
Activité 2.1.2. Appuyer les radios communautaires locales pour communiquer sur les différentes activités du Cadre politique de gestion de la crise et ses comités régionaux avec l'appui de la division des affaires civiles de la MINUSMA ;

Activité 2.1.3. Organiser des focus groupes dans différents villages entre chefs traditionnels et leaders communautaires (incluant les femmes et les jeunes) sur les actions de consolidation de la paix.

Produit 2.2. Les sondages réguliers sont organisés en vue d'analyser les perceptions des populations sur les efforts de l'Etat en matière de consolidation de la paix dans les régions du centre.
Activités indicatives
Activité 2.2.1. Engager une expertise nécessaire indépendante pour conduire des sondages trimestriels et études des perceptions sur la gestion de la crise au centre et l'impact des actions du gouvernement et des partenaires sur la consolidation de la paix et produire des rapports en collaboration avec la division des affaires civiles de la MINUSMA ;
Activité 2.2.2. Organiser des ateliers d'échanges sur les résultats des études de perception et sondages et leur dissémination auprès de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et de la société civile ;

Résultat 3. Les cadres de redevabilité incluant les femmes et les jeunes sont créés et renforcés au niveau central et régional pour assurer un suivi citoyen de la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise.

Produit 3.1. La commission paix et sécurité de l'Assemblée Nationale est appuyée dans son rôle de contrôle de l'action gouvernementale en particulier en matière de consolidation de la paix ;
Activités indicatives
Activité 3.1.1. Former les membres de la commission sur le contrôle de l'action gouvernementale en matière de consolidation de la paix en collaboration avec la Division des affaires politiques de la MINUSMA ;
Activité 3.1.2. Organiser les rencontres d'échanges d'expérience entre les députés de la région du Liptako Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso) sur le contrôle de l'action gouvernementale en matière de consolidation de la paix en collaboration avec la division des affaires politiques de la MINUSMA ;
Activité 3.1.3. Appuyer les missions de terrain et les cadres d'échanges entre les députés, les membres du gouvernement/ gouverneurs, les OSC y compris les organisations des femmes et les leaders communautaires dans les régions de Mopti et Ségou sur la gestion de la crise ;

Produit 3.2. Des foras régionaux sont appuyés afin que les acteurs étatiques au niveau local rendent compte sur la gestion de la crise et les actions de consolidation de la paix ;
Activités indicatives
Activité 3.2.1. Appuyer les sessions de restitution des communes devant prendre en compte les initiatives de consolidation de la paix initiées dans les communes ;
Activité 3.2.2. Appuyer la tenue régulière du CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD sur les questions de consolidation de la paix en soutien aux actions de développement en collaboration avec la division des affaires civiles de la MINUSMA ;
Activité 3.2.3. Appuyer les fora régionaux sous l'égide du Gouverneur sur les actions de consolidation de la paix dans la région et la gestion de la crise.

d) *Le* ***ciblage des bénéficiaires*** *et le* ***ciblage géographique*** *du projet –* ***donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.***

Zones géographiques :
- Bamako

- Régions du centre (Mopti et Ségou) et les autres régions pour l'organisation des fora régionaux ;

Bénéficiaires :

Les principaux bénéficiaires directs :

- + 500 personnes réparties comme suit :
- La Primature de la République/Le secrétariat permanent du Cadre politique : 30 cadres dont au moins 15 femmes
- Les Gouvernorats des régions de Mopti et Ségou/Les comités régionaux du Cadre : 50 cadres dont au moins 25 femmes
- Les parlementaires (Assemblée Nationale) : 50 députés dont au moins 15 femmes.
- Les collectivités territoriales/ cercles et communes dans les régions de Mopti et Ségou : Au moins 250 chefs des collectivités et leaders traditionnels dont au moins 80 femmes
- Organisations : 15 réparties comme suit :
- Les organisations de la société civile : au 5 OSC appuyées y compris les organisations des femmes
- Les radios communautaires : au moins 10 radios appuyés

Les bénéficiaires indirects : Au moins 1000000 d'habitants de Mopti et Segou incluant :

- Les communautés locales (jeunes, femmes), toute la population seront bénéficiaires indirects du projet.

II. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) ***Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.***

Le projet est une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Secrétariat Permanent du Cadre politique de gestion de la crise sous la tutelle du Premier Ministre.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement assurera le lead dans la gestion et la coordination du projet. Le projet sera mis en œuvre avec la collaboration avec la Division des Affaires Politiques et la Division des Affaires Civiles de la MINUSMA.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD	**32 907,044 $**	**GEF, FM, Gvt, Fond d'adaptation aux changements climatiques, Japon, Norvège, Pays Bas**	**Bamako Sous bureau Mopti**	**131 dont 06 dans les zones du projet**	**2 Spécialistes gouvernance et 1 ROL et une équipe technique de mise en œuvre à Mopti apporteront**

					leurs expertises à la mise en œuvre du projet

b) ***Gestion du projet et coordination – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.***

Le PNUD est l'agence de mise en œuvre du Projet. Le projet sera mis en œuvre par la modalité d'exécution directe (DIM). Le PNUD aura la tâche d'assurer la coordination technique et financière de l'ensemble du projet y compris la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers du projet et la présentation de ces derniers au comité de coordination technique et au Comité de Pilotage conjoint du PBF.
Le PNUD travaillera avec les sections pertinentes de la MINUSMA dans la mise en œuvre de projet dont la Division des Affaires Politiques, la Division des Affaires Civiles et l'Unité Stabilisation et Relèvement.
Pour ce faire, le PNUD aura pour tâche en collaboration avec le Secrétariat Permanent du Cadre politique de gestion de la crise et des ministères sectoriels :

- Assurer la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique de toutes les activités du projet (plan de travail, rapports pour PBF, visibilité, et communication) ;
- Procéder à l'élaboration des plans de travail et de tous les rapports à soumettre au comité technique de suivi ;
- Interagir avec tous les intervenants sur les questions intéressant le projet en collaboration avec le comité technique de suivi PBF ;
- Appuyer le Secrétariat PBF dans la préparation et l'organisation des réunions du comité technique de suivi ainsi que les réunions du comité de pilotage PBF.

Afin d'assurer la coordination entre les tous les projets financés par le PBF au Mali, le projet sera également géré selon les mêmes mécanismes de coordination à savoir le Comité de Pilotage Conjoint des projets PBF au Mali et le Comité Technique des projets PBF au Mali : un cadre commun de suivi et évaluation.
Dans le cadre spécifique de ce projet, les mécanismes suivants seront mis en place :

Le Comité de Coordination technique du Projet

Ce comité co-présidé par le Représentant du PNUD et du Secrétaire Permanent du Cadre Politique de gestion de la crise ainsi que les Divisions des Affaires Politiques et des Affaires Civiles de la MINUSMA et aura la responsabilité générale de la coordination technique du programme et rendra régulièrement compte au Comité technique et au Comité de Pilotage Conjoint des projets PBF au Mali. Ce comité comprendra les Experts en suivi et évaluation et les Experts du PNUD, et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques membres du Cadre politique de gestion de la crise) participants au projet. Le fonctionnement du cadre sera régi par des termes de référence validés par ses membres.
Ce comité sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du projet et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

L'Equipe Projet (EP)

La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera confiée à une équipe restreinte composée d'un gestionnaire de projet PNUD qui dirigera l'équipe et rendra compte directement au Comité de coordination technique et au comité de Pilotage conjoint des projets PBF au Mali. L'équipe sera basée à Mopti au sein du sous bureau du PNUD sous la supervision du Représentant Résident du PNUD ou son délégué. Le gestionnaire sera payé par le projet à 50%. L'équipe sera également composée d'un expert en suivi-évaluation (50%) t et d'un/une assistant(e) administratif et financier et d'un Chauffeur. Cette équipe interagira avec le Comité de Coordination technique du Projet et le comité de pilotage et s'assurera de la mise en œuvre des recommandations du comité de coordination technique, et coordonnera la rédaction des rapports au PBF.

c) ***Gestion du risque – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.***

Risque	**Catégorie**	**Probabilité**	**Impact**	**Mesures de gestion/mitigation**	**Sensibilité aux conflits**
Méfiance et manque d'intérêt des différents ministères (membres du cadre politique de gestion de la crise) entravant le fonctionnement du Secrétariat permanent.	Politique	Moyenne	Elevé	Plaidoyers pour l'implication du Premier Ministre comme Tutelle du Secrétariat Permanent et chef du gouvernement pour obtenir la collaboration de tous les ministères concernés.	Concertations permanentes entre les parties prenantes.
Déficit de communication entre le cadre politique de gestion de la crise au centre (son secrétariat permanent) et les comités régionaux qui sont ses démembrements créant un blocage dans le fonctionnement de ces derniers.	Politique et opérationnel	Elevé	Elevé	Mise en place des cadres d'échanges entre le Secrétariat permanent et les comités régionaux et implication des gouverneurs des régions.	Concertations permanentes entre les parties prenantes.
Le renouvellement tardif de l'Assemblée Nationale (Elections législatives) entraine le retard dans la mise en œuvre des activités avec l'Assemblée Nationale.	Politique	Elevé	Moyen	Suivre calendrier électoral et implication du comité de pilotage pour orientation stratégique des activités.	Concertations permanentes avec les parties prenantes.
La population ne soutient pas le cadre politique de gestion	Politique et sécuritaire	Moyenne	Elevé	Les activités de sensibilisation et communication autour du	Concertations permanentes avec les

de la crise et ne fait pas confiances en l'action gouvernementale.				cadre politique de gestion de la crise sont organisées	parties prenantes.
Manque de coordination entre différents partenaires pour appuyer le Cadre politique de gestion de la crise	Politique et opérationnel	Moyenne	Moyenne	Plaidoyer pour l'implication de la Primature pour faciliter la coordination ; Utilisation des cadres d'échanges existants entre partenaires dont le GEC et les différents groupes de travail ISF pour faciliter la coordination des actions de consolidation de la paix	Concertations permanentes entre parties prenantes
Regain de la violence dans le Centre empêchant la réalisation des activités du projet.	Sécuritaire	Moyenne	Elevé	Suivi permanent de la situation sécuritaire avec la MINUSMA.	Travail de sensibilisation avec les communautés locales.

d) ***Suivie / évaluation – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.***

En conformité avec les politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi évaluation du projet portera sur les missions de monitoring et les spots check et l'évaluation indépendant finale.

Les outils de suivi et d'évaluation : Tenant compte de l'importance de la redevabilité dans le cadre d'une initiative innovante tel que ce projet, un plan de suivi et évaluation sera élaboré et proposé à l'approbation du comité technique. Ce plan sera bâti sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Ils comprendront les indicateurs relatifs aux résultats et au processus.

Les spécialistes de Suivi et Evaluation seront responsables du suivi continu des différentes interventions, ils feront régulièrement (en moyenne tous les trimestres) des missions de suivi conjointement avec les partenaires de mise en œuvre et avec la participation des bénéficiaires. Ces missions seront sanctionnées par des rapports qui seront partagés avec le comité de pilotage.

Partenaires d'exécution : Un appui technique en suivi–évaluation et apprentissage (ESA) sera donné aux partenaires d'exécution (OSC) pour asseoir un système de suivi efficace en amont et en aval. Les partenaires d'exécution gouvernementaux et la société civile seront formés et activement impliqués dans la collecte de données et le renseignement des indicateurs à travers leur participation active aux visites de suivi sur le terrain ainsi qu'aux réunions et activités du projet.

Suivi et évaluation inclusive : Des rencontres semestrielles sur les suivis et évaluation seront envisagés avec toutes les parties prenantes (y compris les représentants du Gouvernement, les ONG, et le PBF) pour faire le point des réalisations, examiner les difficultés s'il y en a et proposer des solutions. Ces suivis et évaluation inclusif seront sectionnés par des rapports.

Comité de pilotage (PBF) : Les membres du Comité de Pilotage seront invités à faire des visites sur le terrain pour faire leur propre appréciation du niveau de mise en œuvre du projet. A l'issue de ces

visites, le comité de pilotage donnera des orientations / recommandations en vue faire face aux insuffisances relevées et d'assurer une meilleure mise en œuvre du projet.
Renforcement des capacités en suivi et évaluation : Les capacités des différentes parties prenantes au projet seront renforcées particulièrement les organisations de la société civile et la partie nationale afin de permettre un suivi efficace et rapproché des activités en fonction des indicateurs clés déterminés identifiés au préalable. Des supervisions semestrielles seront composées par les représentants de toutes les parties prenantes ainsi que les partenaires financiers (PBF). A l'issue de ces supervisions, des rapports semestriels de suivi et évaluation seront produits et un rapport un apport annuel et/ou final consolidera les grands acquis du projet, et orientés vers les résultats. Des ajustements seront proposés par ce comité de pilotage en cas de besoin.
Une évaluation finale sera organisée à la fin de la période de mise en œuvre du projet en vue de mesurer les progrès réalisés, les effets du projet et relever les bonnes pratiques et leçons apprises en vue de faire des recommandations. Cette évaluation appréciera aussi les forces et faibles de la gestion budgétaire du projet selon le critère de l'efficience.
Suivi et évaluation externe du projet : au-delà des rapports d'exécution, d'évaluation du projet ainsi que des sondages et études de perceptions que le projet initiera, le projet utilisera les études et analyses externes produites par des organisations indépendantes avec d'autres bailleurs des fonds comme SIPRI (*Stockholm International Peace Research Institute*) sur les questions de consolidation de la paix au Mali afin d'alimenter l'évaluation de l'impact du projet.

Un budget de $ 107 000 sera alloué aux activités de suivi/évaluation et d'audit dont $ 3000 pour l'évaluation finale du projet et $ 50000 pour l'audit et pour le reste pour les missions périodiques de suivi et évaluation.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – **Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?**

Le projet adoptera une approche de renforcement des capacités et d'autonomisation de structures existantes durables sur lesquelles le Secrétariat permanent compte s'appuyer pour la gestion de la crise au centre notamment les comités régionaux et les cadres légaux d'orientation et de coordination des actions de développement conçus en conformité avec les types de Collectivités (CROCSAD, CLOCSAD et CCROCSAD). Le projet appuiera les collectivités pour rendre réguliers les échanges à travers ces structures. Le projet implique également le parlement dans son rôle de contrôle de l'action gouvernementale pour renforcer les mécanismes de redevabilité. Le travail avec la société civile permettra également de la renforcer dans son rôle de contrôle citoyen pour assurer la communication et l'information du public sur l'action gouvernementale. Le projet laissera un réseau d'acteurs de la société civile capables d'engager des initiatives au niveau local permettant de suivre et évaluer les politiques publiques en matière de gestion des conflits. Ces acteurs, forts des formations reçues grâce au projet, pourront également poursuivre les sondages et perceptions des populations sur les mesures prises par l'Etat dans la gestion de la crise.
Les cadres d'échanges au niveau national et régional que le projet mettra en place permettront d'attirer et d'orienter différents bailleurs des fonds pour appuyer les initiatives qui abordent les causes structurelles des conflits.
Equipement : l'achat des équipements nécessaires dans le cadre de ce projet sera strictement limité au Résultat 1 du projet en vue de répondre aux besoins de fonctionnement des comités régionaux pour une meilleure coordination des initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix au centre

du Mali. Ces équipements permettront aux régions de maintenir des cellules pérennes de gestion des conflits au sein des collectivités territoires qui resteront opérationnelles à la fin du projet.

III. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).
Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.
Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Les principes majeurs à savoir l'optimisation des ressources et l'efficience ont prévalu dans l'élaboration du budget :

- Au niveau du personnel : le partage du personnel disponible a été privilégié.
- Au niveau des voyages : les voyages seront menés de façon régulée surtout dans le cadre des visites de terrain ;
- La présence du personnel sur terrain comme le Bureau du PNUD à Mopti réduira également le coût des visites de terrain et facilitera la coordination de la mise en œuvre du projet.
- Infrastructures et équipements : le PNUD dispose déjà de bureaux et d'équipements, de matériels de sécurité et de véhicules à Bamako et à Mopti qui seront utilisés par le projet.

Budget par catégories

	Organisation recipiendiaire 1	**Totaux**
	PNUD	
1. Personnel et autres employés	$ 190 000,00	**$ 190 000,00**
2. Fournitures, produits de base, matériels	$ 360 000,00	**$ 360 000,00**
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	$ 200 000,00	**$ 200 000,00**
4. Services contractuels	$ 215 000,00	**$ 215 000,00**
5. Frais de déplacement	$ 210 000,00	**$ 210 000,00**
6. Transferts et subventions aux homologues	$ 150 000,00	**$ 150 000,00**

7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	$ 75 000,00	**$ 75 000,00**
Sous-budget total du projet	$ 1 400 000,00	$ 1 400 000,00
Coûts indirects (7%):	$ 98 000,00	$ 98 000,00
TOTAL	**$ 1 498 000,00**	**$ 1 498 000,00**

Budget par activités

Résultats	**Domaines d'activités**	**Dépenses**
Les instances d'orientation politique, de pilotage et de coordination des actions en matière de consolidation de la paix au niveau central et régional sensibles aux besoins des femmes et des jeunes sont fonctionnelles et fournissent une réponse politique et programmatique coordonnée.	Renforcement des capacités, expertise techniques, cadres de concertation.	$ 445 000 USD
Les citoyens adhèrent aux mécanismes de gestion de la crise et les perceptions négatives (rumeurs et stéréotypes) sont réduites grâce à une campagne de communication sur le Cadre, un plus grand accès à l'information sur la gestion de la crise et un meilleur partage de l'information entre les niveaux central, régional et local.	Appui aux organisations de la société civile à travers les subventions, sensibilisations, communications à travers les radio communautaires et focus groupes.	$ 320 000 USD
Les cadres de redevabilité incluant les femmes et les jeunes sont créés et renforcés au niveau central et régional pour assurer un suivi citoyen de la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise.	Appui à l'Assemblée Nationale à travers le renforcement des capacités, les missions d'échanges d'expériences et les sessions d'échanges ; Appui aux CROCSAD, CLOCSAD et aux communes.	$ 270 000 USD
Gestion du projet	Personnel	$ 190 000 USD
Coûts opérationnels incluant tous les coûts directs.	Coûts opérationnel s	$ 75 000 USD
Suivi Evaluation	Contrat de service/ missions de terrain	$ 100 000 USD
Sous Total		
Coûts indirects (7%)	Coûts indirects	$ 98 000 USD
Total du projet		$ 1 498 000USD

<u>Annex A.1</u>: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any cost's extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

<u>Annex A.2</u>: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http: www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with

PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[16]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[16] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : **Les instances d'orientation politique, de pilotage et de coordination des actions en matière de consolidation de la paix au niveau central et régional sensibles aux besoins des femmes et des jeunes sont fonctionnelles et fournissent une réponse politique et programmatique coordonnée.**	[redacted]	Indicateur 1 a Existence d'une matrice de cohérence des actions de consolidation de la paix dans les régions du centre au niveau du secrétariat permanent du cadre de gestion de la crise. Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport du Secrétariat	
		Indicateur 1 b Fonctionnement effectif des comités régionaux incluant au moins 30% de femmes pour la coordination de l'action gouvernementale dans la gestion de la crise. Niveau de référence : 0 Cible : 2	Rapports des comités régionaux. Liste des comités existants et fonctionnels	
		Indicateur 1c Niveau de référence : Cible :		
	Produit 1.1	Indicateur 1.1.1 Nombre des personnes formées et capables d'utiliser les connaissances	Rapport de progression/semestrielle incluant la liste de	

	Le Secrétariat permanent du Cadre Politique de gestion de la crise au centre est renforcé pour assurer une meilleure coordination des actions de consolidation de la paix dans les régions du centre. Liste des activités du Produit : *Former des membres du Secrétariat permanent sur les mécanismes de coordination des actions de consolidation de la paix ;* *Fournir une expertise technique au sein du Secrétariat permanent sur les questions du Nexus Humanitaire-Paix-Devéloppement dans la coordination des actions de consolidation de la paix ;* *Appuyer les mécanismes de suivi-évaluation au sein du secrétariat permanent : missions et expertises nécessaires ;* *Fournir l'équipement nécessaire au secrétariat permanent.*	acquises désagrégé par sexe et par âge. Niveau de référence : Cible : Au moins 30	présence et une photo de la formation	
		Indicateur 1.1.2 Disponibilité d'une expertise technique permanente au sein du secrétariat permanent sur le nexus humanitaire-paix et développement Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport de progression/semestrielle	
		Indicateur 1.1.3 Nombre de missions de suivi et évaluation appuyées Niveau de référence : 0 Cible : Une mission par trimestre.	Rapport de progression/Annuelle	

	Produit 1.2 Appuyer l'installation effective des comités régionaux : mise en place et fonctionnement du secrétariat, bureaux et équipement nécessaire et base des données ; Liste des activités relevant du produit : *Former les agents des services techniques régionaux, membres des comités régionaux sur les : questions de paix, sécurité et développement, principes humanitaires, Planification sensible aux conflits, la prise en compte du genre dans les planifications sectorielles ; Appuyer la tenue des réunions des comités régionaux dans les différents cercles de Mopti et Ségou (au moins une fois par trimestre et de manière extraordinaire en cas de besoin) ;*	Indicateur 1.2.1 Nombre des agents des services techniques formés désagrégé par sexe et âge Niveau de référence :0 Cible : 50	Rapport de progression/Annuelle Liste de présence Photo de l'activité	
		Indicateur 1.2.2 Nombre de réunions tenues Niveau de référence : 0 Cible : Au moins une réunion par mois	Minutes des réunions Liste de présence Rapport de progression/Annuelle	
		Indicateur 1.2.3 Disponibilité de l'équipement nécessaire pour le fonctionnement des comités régionaux Niveau de référence : 0 Cible : 2 comités régionaux équipés.	Rapport de progression/Annuelle	

	Fournir l'expertise nécessaire aux comités régionaux notamment en matière de suivi-évaluation et du Nexus humanitaire-Paix-Devéloppement.			
	Produit 1.3 Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.3.1 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 1.3.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 1.3.3 Niveau de référence : Cible :		
Résultat 2 : **Les citoyens adhèrent aux mécanismes de gestion de la crise et les perceptions négatives (rumeurs et stéréotypes) sont réduites grâce à une campagne de communication sur le Cadre, un plus grand accès à**		Indicateur 2 a Réduction des perceptions négatives des citoyens sur les efforts de l'Etat en matière de consolidation de la paix dans les régions du centre. Niveau de référence : pas déterminé Cible : Au moins 50% des personnes contactées dont 30% de femmes	Sondage	

l'information sur la gestion de la crise et un meilleur partage de l'information entre les niveaux central, régional et local. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		déclarent connaitre et satisfaites des actions de l'Etat dans la gestion de la crise au centre.		
		Indicateur 2 b Amélioration du niveau de participation des populations aux activités de communication et sensibilisation par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les populations) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfaisant, 2. Satisfaisant, 3. Insatisfaisant, 4. Très insatisfaisant) Niveau de référence : 0 Cible : Très satisfaisant/ Satisfaisant	Rapport de l'enquête de base Sondage Rapport final	
		Indicateur 2 c Niveau de référence : Cible :		
	Produit 2.1 Les mécanismes d'information et de sensibilisation des populations sur le Cadre politique de gestion de la crise sont renforcées	Indicateur 2.1.1 Nombre d'OSC appuyées Niveau de référence : Cible : 5	Rapport de progression/Annuelle	
		Indicateur 2.1.2	Rapport de diffusion par les radios communautaires	

	Liste des activités relevant du produit : *Appuyer les organisations de la société civile locales dans les différents cercles pour une meilleure communication autour du cadre politique de gestion de la crise et les comités régionaux (en leur donnant les capacités de jouer leur rôle d'avocat des communautés et de surveillance de la mise en œuvre de la stratégie) ;* *Appuyer les radios communautaires locales pour communiquer sur les différentes activités du Cadre politique de gestion de la crise et ses comités régionaux ;* *Organiser des focus groupes dans différents villages entre chefs traditionnels et leaders communautaires sur les actions de consolidation de la paix.*	Nombre de radios communautaires appuyées qui diffusent les messages de paix Niveau de référence : Cible :10		
		Indicateur 2.1.3 Nombre de focus organisés (au moins 30% de femmes) Niveau de référence : Cible : 50	Rapport d'activités	

	Produit 2.2 Les sondages réguliers sont organisés en vue d'analyser les perceptions des populations sur les efforts de l'Etat en matière de consolidation de la paix dans les régions du centre. Liste des activités relevant du produit : *Engager une expertise nécessaire indépendante pour conduire des sondages trimestriels et études des perceptions sur la gestion de la crise au centre et l'impact des actions du gouvernement et des partenaires sur la consolidation de la paix et produire des rapports ;* *Organiser des ateliers d'échanges sur les résultats des études de perception et sondages et leur dissémination auprès de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et de la société civile ;*	Indicateur 2.2.1 Nombre de sondages organisés Niveau de référence : Cible : 2 par an	Rapport de sondages	
		Indicateur 2.2.2 Nombre d'ateliers organisés dont les participants sont au moins 30% de femmes Niveau de référence : Cible : 4 par ans	Rapport d'activités	
		Indicateur 2.2.3 Niveau de référence : Cible :		

	Produit 2.3 Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 2.3.1 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 2.3.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 2.3.3 Niveau de référence : Cible :		
Résultat 3 : **Les cadres de redevabilité incluant les femmes et les jeunes sont créés et renforcés au niveau central et régional pour assurer un suivi citoyen de la mise en œuvre du plan opérationnel du cadre politique de gestion de la crise.**		Indicateur 3 a Nombre d'actions parlementaires engagées pour le contrôle de l'action gouvernementale dans la gestion de la crise au centre. Niveau de référence : Cible : Au moins 2 par an.	Rapport de la commission parlementaire.	
		Indicateur 3 b Nombre de recommandations issues des foras régionaux sur la gestion de la crise mises en œuvre Niveau de référence :0		

(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Cible : 10		
		Indicateur 3 c Niveau de référence : Cible :		
	Produit 3.1 La commission paix et sécurité de l'Assemblée Nationale est appuyée dans son rôle de contrôle de l'action gouvernementale en particulier en matière de consolidation de la paix Liste des activités qui appartiennent au produit : *Former les membres de la commission sur le contrôle de l'action gouvernementale en matière de consolidation de la paix ;* *Organiser les rencontres d'échanges d'expérience entre les députés de la région du Liptako Gourma sur le contrôle de l'action gouvernementale en*	Indicateur 3.1.1 Nombre de parlementaires formés désagrégé par sexe et âge Niveau de référence :0 Cible :50	Rapport de progression/Annuelle Liste de présence	
		Indicateur 3.1.2 Nombre de visites d'échanges organisés Niveau de référence : Cible : 2	Rapport de progression/Annuelle	
		Indicateur 1.1.3 Nombre de missions appuyées Niveau de référence : Cible : 4	Rapport de progression/Annuelle	

	matière de consolidation de la paix ; *Appuyer les missions de terrain et les cadres d'échanges entre les députés, les membres du gouvernement/ gouverneurs, les OSC et les leaders communautaires dans les régions de Mopti* et Ségou sur la gestion de la crise ;			
	Produit 3.2 Des foras régionaux sont appuyés afin que les acteurs étatiques au niveau local rendent compte sur la gestion de la crise et les actions de consolidation de la paix ; Liste des activités relevant du produit : *Appuyer les sessions de restitution des communes devant prendre en compte les initiatives de consolidation de la paix initiées dans les communes ;*	Indicateur 3.2.1 Nombre de sessions de restitutions appuyées Niveau de référence : Cible :11	Rapport de progression/Annuelle	
		Indicateur 3.2.2 Nombre de réunions régulières des CROCSAD et CLOCSAD appuyées Niveau de référence : Cible :70	Rapport de progression/Annuelle Liste de présence	
		Indicateur 3.2.3 Niveau de référence : Cible :		

	Appuyer à la tenue régulière du CROCSAD et CLOCSAD sur les questions de consolidation de la paix en soutien aux actions de développement ; *Appuyer les fora régionaux sous l'égide du Gouverneur sur les actions de consolidation de la paix dans la région et la gestion de la crise.*			
	Produit 3.3 Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 3.3.1 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 3.3.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 3.3.3 Niveau de référence : Cible :		
Résultat 4 :		Indicateur 4 a Niveau de référence :		

(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Cible :		
		Indicateur 4 b Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4 c Niveau de référence : Cible :		
	Produit 4.1 Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 4.1.1 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.1.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.1.3 Niveau de référence : Cible :		
	Produit 4.2	Indicateur 4.2.1 Niveau de référence : Cible :		

	Liste des activités relevant du produit :			
		Indicateur 4.2.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.2.3 Niveau de référence : Cible :		
	Produit 4.3 Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 4.3.1 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.3.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.3.3 Niveau de référence : Cible :		

Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	+		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	+		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	+		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	+		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	+		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	+		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	+		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	+		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		
10. Le plan de suivi évaluation a-t-il été élaboré sinon quand sera-t-il disponible et partage ?		+	Au démarrage du projet